

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du 22 Mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt deux du mois de mars à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 16 mars 2017.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, Mme Maryse CARLIER, M. Paul CANION, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN *, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : M. Gilles DE MACEDO a donné procuration à M. Guy FACQ, M. René LECUYER a donné procuration à Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD a donné procuration à Mme Corinne BRUYER.

* M. Cédric GREVIN a rejoint la séance à 19 h 50

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Compte Administratif de la Commune
- 2) Approbation du Compte de Gestion de la Commune
- 3) Approbation du Compte Administratif du Service des Eaux
- 4) Approbation du Compte de Gestion du Service des Eaux
- 5) Délibération pour l'engagement des négociations avec Noréade pour le Service des Eaux
- 6) Délibération relative au plan de circulation/règles de stationnement pour les poids lourds
- 7) Demande de subvention DETR pour travaux d'accessibilité
- 8) Travaux complémentaires Place Talma
- 9) Vente terrain rue Henri Roland - parcelle A3455
- 10) Création d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale
- 11) Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique (20 h/semaine)
- 12) Création d'un poste d'adjoint administratif (20 h/semaine)
- 13) Création d'un poste d'emploi avenir
- 14) Création d'un poste de service civique
- 15) Adhésion de communes au SIDEN/SIAN
- 16) Admissions des créances éteintes
- 17) Mise en œuvre du RIFSEEP suite à la saisine du Comité Technique Paritaire
- 18) Convention d'occupation des bâtiments communaux et mise à disposition de personnel au titre des centres de loisirs année 2017
- 19) Indemnité de formation des agents recenseurs et agent coordonnateur
- 20) Fixation des permanences pour les élections présidentielles
- 21) Point sur la procédure en cours pour les constructions illicites
- 22) Mesures de sécurité pour le vide grenier
- 23) Organisation de la réunion de la CADA (CCPM) du 1^{er} avril 2017 à la Salle des Fêtes
- 24) Compte-rendu de la commission élargie CCPM "Education - Animation"
- 25) Problématique des chats errants (demande de l'association Vagabond & Co)
- 26) Questions diverses

1° & 2° Approbation du compte administratif et du compte de gestion de la commune 2016 :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner d'abord le compte de gestion puis le compte administratif dans la mesure où le compte administratif est l'émanation du compte de gestion complété par les restes à réaliser.

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses prévues en 2016 non réalisées au 31/12/2016 mais qui peuvent être réalisées en investissement avant le vote du budget 2017.

a) Compte de gestion :

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la commune, remis préalablement aux membres du Conseil Municipal, qui se caractérise par :

- un déficit de la section d'investissement de 31.556,30 €,
- un excédent de la section de fonctionnement de 486.332,51 € correspondant au résultat 2016 + le résultat 2015 reporté,
- soit un excédent global de 454.776,21 €.

Le Conseil Municipal délibère sur l'approbation du compte de gestion.

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

A 19 h 50, M. Cédric GREVIN rejoint la séance du Conseil Municipal

b) Compte administratif :

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif (adressé préalablement à tous les membres du Conseil Municipal et qui correspond au compte de gestion + les restes à réaliser) et ressort comme suit :

- Réalisations de l'exercice 2016 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1.448.922,21 €	1.673.036,37 €
Section d'investissement	452.806,85 €	471.532,78 €

- Puis les reports de l'exercice 2015 :

	Déficit	Excédent
Report en section de fonctionnement		262.218,35 €
Report en section d'investissement	50.282,23 €	

Total (réalisations + reports)	1.952.011,29 €	2.406.787,50 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Les restes à réaliser à reporter en 2017 représentent :

- en dépenses d'investissement : 410.500,00 €
- en recettes d'investissement : 103.000,00 €

En conséquence, le résultat cumulé s'établit comme suit :

- dépenses : 2.362.511,29 €
- recettes : 2.509.787,50 €

Le Maire se retire conformément à la loi et Daniel RONCHIN, premier adjoint, préside la séance.

Le premier adjoint met au vote l'approbation du compte administratif.

Le Conseil Municipal délibère sur l'approbation du compte administratif.

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Le Maire reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal, remercie le Conseil Municipal de sa confiance et propose l'affectation du résultat

c) affectation du résultat :

Le résultat de la section de fonctionnement est de 486.332,51 €.

Le Maire propose de l'affecter de la façon suivante :

339.056,30 €	en réserve d'investissement au compte R 106 pour la couverture du besoin de financement qui correspond au comblement du déficit d'investissement de -31.556,30 €, aux restes des dépenses à réaliser de +410.500,00 € et aux restes des recettes à réaliser de +103.000,00 €
147.276,21€	(le surplus) en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement (compte R 002)

Le Conseil Municipal délibère sur le projet d'affectation du résultat.

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

3° & 4° Approbation du compte administratif et du compte de gestion du Service des Eaux 2016 :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner d'abord le compte de gestion puis le compte administratif dans la mesure où le compte administratif est l'émanation du compte de gestion complété par les restes à réaliser.

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses prévues en 2016, non réalisées au 31/12/2016 mais qui peuvent être réalisées en investissement avant le vote du budget 2017.

a) Compte de gestion

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2016 du Service des Eaux (remis préalablement aux membres du Conseil Municipal) qui se caractérise par :

- un excédent d'investissement de 7.246,53 €
- un excédent de fonctionnement de 69.265,25 €
- soit un excédent total de 76.511,78 €

Le Conseil Municipal délibère sur l'approbation du compte de gestion.

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

b) Compte administratif :

Le Maire présente le compte administratif (remis préalablement à l'ensemble des conseillers municipaux) qui ressort comme suit :

- Un total de dépenses cumulées de 378.257,39 €,
- Des recettes cumulées de 454.769,17 €
- Un solde d'exécution positif de 61.511,78 € (ce résultat correspond au résultat de gestion de 76.511,78 € minoré des restes à réaliser de la section d'investissement de 15.000,00 €).

Le Maire se retire conformément à la loi et Daniel RONCHIN, premier adjoint, préside la séance.

Le premier adjoint met au vote l'approbation du compte administratif.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Le Maire reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal, remercie le Conseil Municipal de sa confiance et propose l'affectation du résultat.

c) Affectation du résultat :

Le Maire propose d'affecter le résultat de la façon suivante :

- 7.753,47 € en réserve d'investissement au compte R 106,
- 61.511,78 € en excédent antérieur reporté au compte R 002 (pour rappel : la somme de 7.753,47 € correspond au résultat de la section d'investissement de +7.246,53 € duquel il faut déduire les restes des dépenses à réaliser de 15.000,00 €); quant au surplus, il correspond à l'excédent de fonctionnement de 69.265,25 € duquel on déduit le montant de 7.753,47 € mis en réserve d'investissement.

Le Conseil Municipal délibère sur le projet d'affectation du résultat.

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

5) Délibération pour l'engagement des négociations avec Noréade pour le Service des Eaux :

Le Maire rappelle que la loi « NOTRe » du 07/08/2015 prévoit le transfert obligatoire de la compétence « eau & assainissement » aux Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2020 et que la commune de Poix du Nord est l'une des 2 communes de la CCPM (avec BOUSIES) qui exploite son service des eaux dans le cadre d'une régie municipale.

Face à cet impératif législatif, le SIDEN/SIAN représenté par son Président M. Paul RAOULT, son Directeur Général, M. Bernard POYET ainsi que M. SIMON, Directeur du centre d'exploitation de Le Quesnoy avait présenté lors de la réunion du Conseil Municipal 13/11/2015 le SIDEN/SIAN qui gère dans la commune l'assainissement et se positionnerait éventuellement comme exploitant possible du service de l'eau de la commune, via sa filiale NOREADE.

Afin de poursuivre l'étude des conditions techniques et financières du transfert éventuel au SIDEN/SIAN de la compétence « Alimentation en Eau Potable », Noréade a fait en date du 31/01/2017 la proposition suivante dont le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

« En premier lieu, il faut rappeler que l'adhésion s'accompagne du transfert de l'actif et du passif. L'ensemble des biens et ouvrages nécessaires à la poursuite du service de l'alimentation en eau potable est donc mis à la disposition de Noréade, la Régie du SIDEN/SIAN qui assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des services d'eau des communes adhérentes à notre syndicat mixte, et donc se substitue à toutes les obligations du propriétaire suite à la mise à dispositions des biens.

Dans la mesure où les tarifs actuels sont inférieurs au tarif général de Noréade appliqué uniformément sur l'ensemble de son territoire de compétence, il a été convenu, dans le cadre de l'adhésion de la commune de Poix du Nord, d'opérer une progressivité sur 12 ans. A titre indicatif, le tarif actuel de la commune de Poix du Nord se situe, pour l'alimentation en eau potable, à 1 €/M³ (sans TVA), complété par une prime fixe de 10 € par trimestre. Celui de Noréade a été fixé pour 2017 à 1,297 € HT/ M³ avec une prime fixe (abonnement) pour un diamètre de 15 mm s'élevant à 20,34 €/semestre. A ces éléments de facturation, il faudra également comparer les valeurs actuelles de la redevance prélèvement de nappe au bénéfice de l'Agence de l'Eau Artois Picarde (0,0975 HT/ M³ pour Noréade en 2017).

Concernant le personnel affecté à la régie, il ne sera pas envisagé de transfert dans la mesure où aucun équivalent temps plein n'y est affecté. L'augmentation des charges de personnel résultant de l'adhésion sera compensée par Noréade au moins partiellement et de façon transitoire. A titre indicatif, une imputation de l'ordre de 20.000 € en charge de personnel devra être réaffectée au budget général lors de l'adhésion. Noréade pourrait envisager de compenser à hauteur de 50 % le montant des charges concernées à transférer sur une période de 3 ans à partir de la date d'adhésion. »

En résumé, le Maire indique :

1. que le transfert à la Communauté de Communes est une disposition obligatoire de la loi « NOTRe » à laquelle il est impossible de déroger,
2. qu'il est préférable de négocier directement les modalités de cession plutôt que d'attendre le transfert à la CCPM qui aurait alors ce pouvoir de négociation à la place de la commune,
3. que l'état actuel des négociations est le suivant :
 - reprise de l'exploitation par le SIDEN/SIAN via sa filiale NOREADE ; la commune restant propriétaire du château d'eau, de la station de pompage et du réseau mais Noréade devant assurer toutes les charges qui incombent au propriétaire,
 - que l'écart de prix de l'eau serait lissé sur 12 ans,
 - qu'il y aurait une compensation - à hauteur de 50 % sur 3 ans - de la charge de reprise par la commune de la personne affectée partiellement au Service des Eaux,
 - que l'éventuel excédent au terme de l'année 2017 serait reversé à la commune (qui se doit donc de recouvrer toutes les créances actuellement impayées),
 - il est à noter que la redevance de prélèvement de nappe au bénéfice de l'agence de bassin est actuellement de 0,10725 € TTC le M³ pour Noréade alors qu'elle est de 0,12884 € pour la commune.

Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour poursuivre les négociations avec le SIDEN/SIAN et sa filiale Noréade.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Plusieurs questions sont évoquées :

- y a-t-il eu contact avec un autre prestataire que Noréade ?

Le Maire indique qu'effectivement qu'il a eu contact avec la société « Eau & Force » sans cependant obtenir de proposition formalisée de celle-ci.

- Le problème des factures impayées : quelles actions sont envisagées pour leur recouvrement ?

Le Maire indique que c'est effectivement un vrai problème, que les relances sont faites régulièrement par le Service des Eaux lui-même mais que le recouvrement « forcé » relève de la compétence du comptable du Trésor Public. Il précise qu'il a fait faire un état précis des impayés et qu'il va engager dès le mois d'avril une procédure de recouvrement concerté avec le comptable du trésor.

- Qu'en est-il du devenir du matériel affecté au Service des Eaux :

Un inventaire est en cours d'établissement pour définir le matériel qui serait éventuellement cédé et celui conservé pour les besoins des services techniques communaux.

6) **Délibération relative au plan de circulation/règles de stationnement pour les poids lourds :**

6.1 **Plan de circulation :**

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux pilotant le groupe de travail « circulation, stationnement, sécurité » présente au Conseil Municipal les modifications effectuées, à réaliser et à décider :

Réalisé :

Rue de la République	Sens unique Places de stationnement délimitées
Rue Keighley	Interdiction de tourner à gauche vers la rue de la République
Rue de la Chasse	1 place de stationnement & 4 places « arrêt minute » face à la zone de livraison à côté de la boulangerie
Rue Pasteur	4 places « arrêt minute »
Place Aimé Joveniaux	5 places supplémentaires dont 1 place « arrêt minute »
Rue de l'église	Passage piétons et poussettes sécurisé face à la mairie
Rue Pasteur	Pose d'un miroir sortie de garage
Rue Henri Roland	Pose d'un miroir face à la rue St Martin
Rue Dondaine	Pose d'un miroir face à la rue des Mouloirs
Rue Henri Roland	Pose d'un radar pédagogique
Rue des Warenes	Pose d'un radar pédagogique

Reste à réaliser :

Rue de la République	Marquage de places de stationnement face au magasin Stock B Marquage d'une zone de livraison
Parking ex pharmacie	Marquage au sol de places de stationnement
Rue du Château/rue Talma	Création d'un rond-point giratoire avec « céder de passage » et panneau de circulation modifié
Rue des Mouloirs	Marquage au sol pour protection face au cabinet médical

Reste à décider :

Rue du Château	Réalisation de chicanes avec places de stationnement en quinconce
Rue du Calvaire	Réalisation d'écluses Marquage de places de stationnement du n° 1 au n° 9 Stationnement unilatéral côté impair du n° 1 au n° 9
Rue Henri Roland	Marquage de 10 places de stationnement du n° 40 au n° 60 Stationnement unilatéral côté impair du n° 40 au n° 60

Rue du Marronnier/Rue Pasteur	Mise en place de « céder de passage » ou « stop » sur la rue Pasteur à l'intersection de la rue du Marronnier
Rue de la Chasse	Marquage de places de stationnement face au supermarché
Rue Eugène Lefebvre	Marquage de places de stationnement supplémentaires
Rue Notre Dame	Pose d'un miroir sortie des ateliers et sortie la rue Keighley
Parvis de l'église	Réservation d'un emplacement pour véhicule funéraire
Rue Anatole France	Marquage stationnement interdit (peinture jaune)
Rue Notre Dame	Marquage stationnement interdit (peinture jaune)

Il est procédé à un tour de table et au recueil des différents avis.

La position actuelle du Conseil Municipal est la suivante :

Ce qui reste à décider :

			Décisions
-	Rue du Château	Réalisation de chicanes avec places de stationnement en quinconce	ok
-	Rue du Calvaire	Réalisation d'écluses Marquage de places de stationnement du n° 1 au 9 Stationnement unilatéral côté impair du n° 1 au 9	Réexamen en commission
-	Rue Henri Roland	Marquage de places de stationnement du n° 40 au 60 Stationnement unilatéral côté impair du n° 40 au 60 STOP carrefour rue St Martin/rue Henri Roland	Réexamen en commission
-	Rue du Marronnier/Rue Pasteur	Mise en place de « céder le passage » ou « stop » sur la rue Pasteur à l'intersection de la rue du Marronnier	Réexamen en commission (Voir accord Département nécessaire)
-	Rue de la chasse	Marquage de places de stationnement face au supermarché	ok chevauchantes sur trottoir
-	Rue Eugène Lefebvre	Marquage de places de stationnement supplémentaires	Réexamen en commission
-	Rue Notre Dame	Pose d'un miroir sortie des ateliers et sortie vers la rue Keighley	ok
-	Parvis de l'église	Réservation d'un emplacement pour véhicule funéraire	Vérifier la légalité
-	Rue Anatole France	Marquage stationnement interdit (peinture jaune)	Réexamen en commission
-	Rue Notre Dame	Marquage stationnement interdit (peinture jaune)	ok

Une délibération sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal sur base des propositions de la commission.

6.2 Règles de stationnement pour les poids lourds :

Le plan de circulation actuellement en vigueur prévoit une interdiction du stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes à l'intérieur de la ville avec une dérogation qui existe place Talma.

Compte-tenu des travaux en cours, il y a actuellement un stationnement « toléré » à certains endroits, en particulier rue Keighley.

Cette situation génère un certain nombre de problèmes avec les riverains.

Le Maire précise qu'une réunion de concertation a été organisée avec les chauffeurs routiers concernés (le 14/01/2017) étudiant l'hypothèse de la création d'une zone de stationnement « poids lourds » payante (sur base de l'investissement qui serait à réaliser en tenant compte d'un amortissement sur 10 ans).

Il est procédé à un tour de table.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ne souhaite pas un retour du stationnement Place Talma compte-tenu des travaux engagés sur son pourtour et de sa réhabilitation future.

D'autre part, le problème se posant dans plusieurs communes, il est demandé au Maire d'interroger la Communauté de Communes sur l'éventuelle création de différentes zones de stationnement poids lourds « intercommunales ».

Enfin, des devis sont en cours pour l'éventuelle réalisation d'une zone de stationnement sur le terrain appartenant à la commune jouxtant la déchetterie.

Pendant la période intermédiaire et avant toute décision finale, le Conseil Municipal demande au Maire de prendre des dispositions d'attente en essayant de limiter les gênes inévitables pour les riverains concernés.

Le Maire fera état au prochain conseil de la position de la CCPM à ce sujet et les adjoints aux finances et aux travaux sont chargés de faire établir 3 devis pour l'étude d'une aire de stationnement « poids lourds ».

Il n'y a pas de délibération prise ce jour compte-tenu des informations préalables à recueillir (position CCPM/réception de devis).

7) Demande de subvention DETR pour travaux d'accessibilité :

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, indique que le Département n'ayant pas retenu pour 2016 la demande de subvention de la première tranche de mise en accessibilité des salles de musique & paroissiale, de l'église, du City et du cimetière, faute de crédits, propose qu'une demande de subvention soit faite auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) au taux maximal (30%) pour un montant de 25.454,14 €.

Il précise qu'une nouvelle demande pourra également être faite au département pour ce dossier au titre de l'année 2017.

Une nouvelle délibération du Conseil Municipal sera nécessaire.

La demande de ce jour est d'autoriser la demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR pour un montant de 25.454,14 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

8) Travaux complémentaires Place Talma :

Noréade ayant décidé de refaire l'assainissement sur la portion comprise entre la boucherie et l'entrée de la rue des Arts et donc les revêtements et les trottoirs, seule la partie de la rue entre l'angle de la rue des Arts et le café du centre ne serait pas refaite.

Pour être cohérent et achever l'aménagement autour de la place Talma, il est proposé de refaire le revêtement, les trottoirs et les bordures de l'angle de la rue des Arts jusqu'au café.

Trois devis ont été reçus et sont présentés au Conseil Municipal :

	Montant TTC
- Lorban TP	35.780,40 €
- Lanthier H Travaux Publics	53.769,00 €
- Carrières d'Houdain	22.800,00 €
(avec une option de travaux supplémentaires de 13.500,00 €)	

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la proposition des carrières d'Houdain sur base de leur proposition à hauteur de 22.800 € TTC en refusant l'option de travaux supplémentaires.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

9) Vente terrain rue Henri Roland - parcelle « A3455 » :

Le Maire précise qu'il s'agit simplement de la régularisation de la surface exacte de la parcelle cédée pour le projet de construction d'un garage automobile.

Cette surface avait été estimée à 4.790 M² avant métrage.

Après l'ajustement du métrage par un géomètre, la surface exacte est de 4.820 M².

Toutes les autres conditions demeurent inchangées par rapport à la délibération du Conseil Municipal du 04/10/2016, il est proposé valider la vente pour une surface définitive de 4.820 M² x 4 €/M² soit 19.280,00 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Il est posé la question de la hauteur du bâtiment et des mesures éventuellement envisagées pour éviter des nuisances au voisinage.

Le Maire précise que cette construction est soumise à un examen attentif des services instructeurs dans le cadre de l'étude en cours du permis de construire.

La commune s'est réservée une bande de 6 mètres de large autour du terrain cédé pour y prévoir un aménagement paysager et un accès aux terrains situés en fond si - dans le cadre du futur PLUI - ceux-ci devenaient constructibles (ils ne le sont pas dans le cadre actuel du POS).

10) Création d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale :

Le Maire rappelle que la création d'un poste est le préalable obligatoire à la nomination.

Par contre, une création de poste n'implique pas forcément la nomination à ce poste, la décision revenant au Maire.

Il est donc proposé la création du poste de brigadier-chef principal à partir du 01/04/2017.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

11) Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique (20 h/semaine) :

Nous avons actuellement un intervenant musical qui exerce à trois niveaux pour la commune avec des contrats différents (école primaire, NAP, école de musique).

Il est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique permettant de regrouper en un seul poste différentes activités (base 20 heures/semaine) à compter du 01/04/2017.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

12) Création d'un poste d'adjoint administratif (20 h/semaine) :

Le Maire indique que ce poste correspond à l'activité de préparation, de coordination et de suivi des activités périscolaires (NAP).

Jusqu'à présent, ce poste était pourvu sous forme de contrat à durée déterminée ayant déjà fait l'objet de renouvellements.

Il n'est plus légalement possible de recourir à de nouveaux contrats à durée déterminée et il est, de ce fait, proposé la création d'un poste d'adjoint-administratif sur base de 20 heures/semaine à partir du 01/04/2017.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

13) Création d'un poste d'emploi-avenir :

La commune a employé un jeune sous ce type de contrat, contrat qui est venu à échéance au 31/12/2016.

Le Maire propose, après concertation avec l'adjoint en charge des travaux, de créer de nouveau un poste d'emploi-avenir qui serait dédié en particulier à l'entretien des espaces verts.

Cédric GREVIN demande s'il est prévu un tuteur et une formation.

Alain CLOEZ confirme qu'il y a effectivement un tuteur désigné prenant effectivement en charge le jeune et que des actions de formation sont mises en place en concertation avec l'organisme Sambre-Avesnois.

Il s'agit d'un contrat sur une base de 35 heures avec une aide financière des pouvoirs publics de 75 % du SMIC brut.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

14) Création d'un poste de service civique :

L'engagement d'un jeune en service civique lui permet d'accomplir une mission d'intérêt général dans des secteurs reconnus prioritaires.

Cet engagement d'une période de 6 mois sur base de 24 heures hebdomadaire donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat (environ 466 € et d'un complément versé par l'organisme d'accueil d'environ 106 €).

Une troisième mission de jeune en service civique s'achève en avril.

Il est proposé de poursuivre ce type de mission en reprenant un jeune en service civique à partir du 02/05/2017.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

15) Adhésion de communes au SIAN/SIDEN :

Le Maire rappelle que la commune de Poix du Nord en tant que membre du SIDEN/SIAN est amenée à délibérer sur toutes les nouvelles demandes d'adhésion.

Par courrier en date du 10/02/2017, le Président du SIDEN-SIAN sollicite une délibération du Conseil Municipal pour les propositions d'adhésion ci-après :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'Elincourt (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure contre l'Incendie »,
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'Evergnicourt (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Assainissement Collectif »,
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de Blécourt (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Haynecourt (Nord) et Frémicourt (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de Neufchatel sur Aisne (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de Pouilly sur Serre (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la ville d'Hazebrouck (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable », « Assainissement Collectif », « Assainissement non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur ces propositions de nouvelles adhésions.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

16) Admissions des créances éteintes :

Le comptable du Trésor Public propose au Conseil Municipal de considérer comme créances éteintes des créances considérées comme irrécouvrables :

- une première créance d'un montant de 619,98 €,
- une seconde créance de 1.596,47 €.

Ces 2 créances concernent des factures d'eau et sont irrécouvrables aux motifs que la commission de surendettement a décidé, dans les 2 cas, d'un effacement des dettes du débiteur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de considérer les 2 créances comme éteintes.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	11
Contre	0
Abstentions	8

17) Mise en œuvre du RIFSEEP suite à la saisine du Comité technique paritaire :

Le Conseil Municipal avait lors de sa séance du 21/12/2016 décidé de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire pour les emplois présents dans la commune avec un taux fixé à 20 % des plafonds maximum par groupes de fonction.

La commune avait l'obligation de saisir la Commission Technique Paritaire afin de recueillir son avis.

La commission technique paritaire ayant été effectivement saisie le 15/03/2017, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place définitivement ce régime indemnitaire (qui n'est cependant pas applicable aux agents techniques dans l'attente du décret d'application).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

18) Convention d'occupation des bâtiments communaux et mise à disposition de personnel au titre des centres de loisirs année 2017 :

Le Maire précise qu'il s'agit de la convention entre la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) et la commune de Poix du Nord pour l'utilisation des locaux et la mise à disposition de personnels techniques, de restauration et d'entretien dans le cadre du centre aéré.

La commune fait l'objet d'une indemnisation sur base des frais réels supportés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

19) Indemnité de formation des agents recenseurs et agent coordonnateur :

En complément de l'indemnité versée pour les opérations de recensement votées lors du précédent conseil, les agents recenseurs et l'agent coordonnateur ont droit pour chaque séance de formation d'une demi-journée à une indemnité d'un montant de 16,16 euros.

Dix séances ont été réalisées.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour l'octroi de cette indemnité de formation telle que prévue par les textes.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

20) Fixation des permanences pour les élections présidentielles :

Le Maire rappelle que la fonction d'assesseur figure parmi les missions qui sont dévolues par la loi aux conseillers municipaux. A cet égard, tout conseiller municipal qui refuse, sans excuse valable, d'exercer les fonctions d'assesseur d'un bureau de vote peut être déclaré démissionnaire d'office par le tribunal administratif.

Il est organisé le tableau de permanence pour les élections présidentielles des dimanches 23/04/2017 et 07/05/2017 de 8 à 19 heures dans les 2 bureaux de vote (salle des fêtes et salle Joséphine Bataille).

Celui-ci sera complété en interrogeant les conseillers absents lors du présent conseil et éventuellement les membres du CCAS volontaires.

21) Point sur la procédure en cours pour les constructions illicites :

Le Maire a communiqué aux membres du Conseil Municipal les conclusions déposées par l'avocat de la commune tendant à la remise à l'état initial du terrain concerné rue des Tuileries et a demandé une somme de 4.000 € à titre d'indemnité pour la commune et de 3.000 € au titre des frais d'avocat.

Lors de l'audience du 03/03/2017, il a été demandé la jonction de toutes les procédures engagées vis-à-vis de ces constructions illicites rue des Tuileries.

Le Tribunal a accédé à la demande de la commune et l'audience du Tribunal de Grande Instance est fixée au vendredi 30/06/2017 à Avesnes sur Helpe.

22) Mesures de sécurité pour le vide grenier :

Deux réunions se sont tenues avec les organisateurs, le commandant des sapeurs pompiers, le Maire, l'adjoint à la sécurité, l'ASVP pour définir les mesures de sécurité à prendre dans le cadre de l'application du plan Vigipirate.

Ce plan concerté entre les parties a été adressé à la Sous-Préfecture.

Le Maire a décidé de donner son accord pour le déroulement de ce vide-grenier sauf opposition formelle des services de l'Etat.

23) Organisation de la réunion de la CADA (CCPM) du 1^{er} avril 2017 à la Salle des Fêtes :

Le Maire rappelle que la Communauté Amie Des Aînés (CADA) avec la thématique « Bien vieillir ensemble en Pays de Mormal » organise le 01/04/2017 à la salle des fêtes de Poix du Nord une table-ronde de présentation du plan d'action entrepris en faveur de nos aînés.

Le déroulement de cette manifestation est prévu comme suit :

- 9 h 00 Accueil
- 9 h 15 Ouverture de la matinée
- 9 h 45 Signature de la charte territoriale des solidarités envers les aînés unissant la Communauté de Communes du Pays de Mormal et ses partenaires
- 10 h 00 Les villes et communautés amies des aînés : un laboratoire en faveur de nouvelles politiques publiques pour et avec les aînés ?
- 10 h 30 Présentation du plan d'action de la « Communautés Amie des Aînés »
- 11 h 30 Questions des participants
- 12 h 00 Conclusions....

Tous les membres du Conseil Municipal ainsi que la population sont conviés à cette manifestation qui honore notre commune (Poix du Nord a été choisie parmi les 53 communes de la CCPM).

Il est d'autre part rappelé les prochaines manifestations :

- . Samedi 25/03/2017 : fête St Patrick (bal folk à la salle des fêtes)

. Dimanche 02/04/2017 :

- ↳ à 10 heures : parcours du cœur de 4 km dans les ruelles de Poix du Nord,
- ↳ à 16 heures : concert de printemps (en première partie : groupe Parisse Métisse et présentation de l'école de musique, en seconde partie : concert par l'harmonie municipale).

24) Compte-rendu de la commission élargie CCPM "Education - Animation" :

Roxane GHYS, conseillère communautaire, fait la synthèse de la réunion du Comité Education, Animation du 14 mars à la CCPM (à laquelle participait également Jean-Léon NOISETTE) sur les programmes culturels (dépliant disponible en Mairie), le diagnostic territorial du sport, l'organisation du recrutement pour les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et séjour ski (14 enfants de Poix du Nord en ont bénéficié).

25) Problématique des chats errants (demande de l'association « Vagabond & Co ») :

Par l'intermédiaire de sa représentante locale, Madame SONNEVILLE, l'association « Vagabond & Co » demande à la commune d'intervenir pour la capture des chats errants et leur stérilisation.

Le Conseil Municipal demande, dans un premier temps, de contacter le propriétaire des chats et s'il s'avère qu'il s'agit bien de chats errants, il veut bien contribuer à leur capture mais il ne peut en aucun cas prendre en charge le coût de la stérilisation et rappelle qu'il y a une convention avec la SPA.

26) Questions diverses :

- **Joël DEHOVE**, adjoint à l'urbanisme, souhaite mettre en place avec Guy FACQ un groupe de travail dans le cadre de la préparation au PLUI, groupe constitué en particulier d'un agriculteur, d'un pompier, d'un membre du CCAS pour une réunion interne le 11/04/2017.
- **Guy FACQ** fait le point sur l'école de musique dirigée par Samuel JETTE au sein de l'harmonie qui compte maintenant 38 élèves et 8 professeurs pour l'initiation aux instruments.

Il remercie la commune de son soutien et indique le matériel à prévoir et rappelle, d'autre part, la tenue de l'Assemblée Générale de l'Association des Sociétés Podéennes le samedi 25/03/2017 à 10 h à la salle Joséphine BATAILLE.
- **Corinne BRUYER** fait remonter l'exaspération d'habitants quant aux crottes de chiens, aux aboiements insupportables parfois.
- **Cédric GREVIN** demande s'il y a eu des retours des agents techniques suite à la mise en place du règlement intérieur et indique avoir de son côté un retour plutôt favorable.
- **Alain CLOEZ** remercie les membres du Conseil Municipal présents au bal Country et rappelle, en sa qualité de Président de l'association « Jumelage Poix/Burgbrohl », la venue des amis Allemands les 12 - 13 & 14/05/2017 avec la participation des Chicas'dance qui ouvriront la soirée de gala.
- **Séverine DELOBELLE**, adjointe à l'animation de la vie locale, demande que la plaque Burgbrohl/Poix du Nord soit remise à l'entrée de la ville et présente les prochaines festivités : parcours du cœur le dimanche 2 avril et chasse à l'œuf le samedi 15 avril.

- **Ludivine JOVENIAUX**, adjointe aux affaires familiales et à la vie scolaire, présente une synthèse du Conseil de classe auquel elle participait avec le Maire : validation des rythmes scolaires, effectifs stables (271 élèves répartis dans 11 classes) mais perspectives en baisse pour la rentrée 2017 (257 élèves prévus mais pas de fermeture de classes), bon déroulement du projet d'école, point sur les actions et sorties. Madame MONNOYER, directrice, a remercié la municipalité pour son soutien et les travaux réalisés et en cours.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) est actualisé et des exercices sont prévus.

L'intervention de Sébastien PRESSOIR sur la formation à la sécurité routière a été vivement appréciée et une nouvelle session avec parcours au City est prévue en Juin.

- **Le Maire**, indique que les orgues de l'église - élément du patrimoine de la commune - ont fait l'objet d'un mini-concert par Samuel JETTE afin d'en apprécier l'état qui est satisfaisant. Sa révision coûterait 950 € et la remise en état complet (29 tuyaux à changer) environ 3.800 €.

Un financement de 50 % pourrait être obtenu par l'enveloppe parlementaire de Madame Valérie LETARD qui a informé le Maire d'une allocation de 5.000 € pour la commune de Poix du Nord.

- **Geoffrey PAUL**, conseiller délégué aux nouvelles technologies et à la communication, fait le point sur la fréquentation du site internet de la commune (plus de 4.000 visites), la forte sollicitation du panneau d'affichage et la préparation du bulletin municipal.

Il précise que le site est alimenté régulièrement par l'intermédiaire de Catherine BAILLON et demande aux membres du Conseil Municipal d'en faire la publicité et de faire remonter toutes remarques en vue d'améliorer ce support d'informations.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 50

	Procurations	Emargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Joël DEHOVE		
Ludivine JOVENIAUX		
Séverine DELOBELLE		
Alain CLOEZ		
Corinne BRUYER		
Paul CANION		
Maryse CARLIER		
Gilles DE MACEDO	Procuration à Guy FACQ	
Guy FACQ		
Roxane GHYS		
Cédric GREVIN		
René LECUYER	Procuration à Roxane GHYS	
Julien LEPOLARD	Procuration à Corinne BRUYER	
Alice NAVEAU		
Jean-Léon NOISETTE		
Geoffrey PAUL		
Josy PICCOLI		